

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juillet 2015

N°113/07/2015 : CESSION D'UN VEHICULE - CITROËN C6 EXCELLENCE

L'an deux mille quinze, le mardi 28 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juillet 2015.

Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Luc BUDOIA, Véronique LAGARRIGUE à Colette HARLE, Philippe FRANCOIS à Aurélie BURATTI, Danielle AMOUROUX à Angèle LOUCHART, Béatrice KOHLER à Laura NICOLAS, Philippe FASAN à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Carole GARCIA, Thierry VIALON à Marie-Dominique BAGUR

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO, Vally CENTOMO, Pauline BLANC

**Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban a acquis au cours des années passées, des véhicules, matériels et mobiliers divers pour les besoins des services municipaux. Régulièrement, elle procède au renouvellement des véhicules, matériels et mobiliers obsolètes, économiquement non réparables ou dont elle n'a plus l'utilité.

Retirés du parc actif, reformés, et entreposés au Centre Technique Municipal, Ils peuvent, si leur état le permet, faire l'objet d'un don, d'une vente ou le cas échéant sont détruits.

Dans ce cadre, la Société AGORASTORE a été chargée en 2013, d'organiser la vente aux enchères en ligne via sa solution internet (www.agorastore.fr). Ce site est ouvert gratuitement à tous les acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités) préalablement inscrits.

Le commissionnement de la Société AGORASTORE, est fixé à 10% TTC sur le prix total fixé au terme de la période d'enchère que chaque bien vendu.

Les ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant, et génèrent ainsi pour la Ville une recette en toute transparence.

Pour toutes les ventes dont le montant est inférieur à 4 600 €, Mme le Maire a été autorisée par délibération n°34 du 14 avril 2014 alinéa 10 – à prendre par décision la cession de ces matériels et mobiliers.

Au –delà de ce montant, il revient au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente du véhicule suivant qui n'est plus utilisé pour les besoins du service, et dont la cession excédera 4 600 € :

Nature du Bien	N° inventaire	Année acquisition	Commentaire (Mise à prix minimum/résultat enchères)
Véhicule CITROEN C6 EXCELLENCE automatique 150 CV	BD 164 ES	2008	86 593 Km au compteur. vendu dans l'état (prix minimum attendu 9 500 €)

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à céder au plus offrant ce véhicule aux enchères en ligne,
- charger Madame le Maire de la signature des documents afférents à cette vente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **31 JUIL. 2015**

De sa publication le **31 JUIL. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juillet 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

